



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Convention

entre Vienne Condrieu Agglomération
et la Société Dauphinoise d'Habitation SDH

Aide à la création de 22 logements locatifs sociaux
Opération « *Centre Bourg* » à Chasse-sur-Rhône

Entre les soussignés,

La Communauté d'Agglomération de Vienne Condrieu Agglomération, dénommée ci-après Vienne Condrieu Agglomération, représentée par son Président Monsieur Thierry KOVACS, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 22 mai 2018,

d'une part

et

la Société Dauphinoise d'Habitation, dénommée ci-après la SDH, représentée par son Directeur Général Madame Patricia DUDONNE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2017,

d'autre part

Il est expressément convenu entre les parties ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20180717-DEL18-188-2-CC
Date de télétransmission : 21/09/2018
Date de réception préfecture : 21/09/2018

2.2 : Eléments financiers prévisionnels

Prix de revient prévisionnel :

Opérations	Détail des coûts
Bâtiment - travaux	2 053 122€
Charge foncière	528 215€
Honoraires	247 928€
Frais divers	72 482€
Total TTC	2 901 747€

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Montants sollicités ou obtenus
Subvention Etat	76 000€
Subvention Vienne Condrieu Agglomération	141 000€
Subvention Département	0€
Subvention Région Rhône-Alpes	0€
Prêt CDC Construction (PLUS/PLAI)	1 960 033€
Prêt CDC Foncier (PLUS/PLAI)	488 714€
Autres (Prêt Action Logement)	60 000€
Fonds propres	176 000€
Total	2 901 747 €

3 / Engagement des parties pour la réalisation de l'opération :

- La SDH s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser le programme défini avec Vienne Condrieu Agglomération, soit **la création de 22 logements locatifs sociaux**.

Calendrier prévisionnel de l'opération :

- Date de début des travaux : 1er trimestre 2019
 - Date de fin des travaux : 3^{ème} trimestre 2020
- Vienne Condrieu Agglomération s'engage à verser à la SDH pour cette opération de 22 logements locatifs sociaux dont 14 logements PLUS et 8 logements PLAI :
 - une aide à la création de logements PLUS d'un montant de : 77 000€
 - une aide à la création de logements PLAI d'un montant de : 64 000€

soit une aide totale de 141 000 euros.

Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20180717-DEL18-188-2-CC
Date de télétransmission : 21/09/2018
Date de réception préfecture : 21/09/2018